



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-64265>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-64265**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Commune de Vias

À l'attention de : Dartier Jordan, Le Maire

Adresse : 6 place des Arènes, 34450 Vias

Coordonnées :

Téléphone : +33 467216665

Courriel : correspondre@aws-france.fr

Adresse internet : <http://www.vias-mediterranee.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRJ13

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Délégation du Service Public de la fourrière automobile sur le territoire de la commune de Vias (34)

Numéro de référence : 2025-007

CPV - Objet principal : 50118110

Type de marché : Services

Description succincte : - Enlèvement de véhicules en infraction, - Enlèvement de véhicules accidentés constituant une gêne ou un danger pour les usagers, - Enlèvement de véhicules à l'état d'épave, - Garde des véhicules, - Tenue d'un tableau de bord des activités de la fourrière annexé, - Restitution des véhicules aux propriétaires ou aux conducteurs, sur production d'autorisation réglementaire, - Déplacement dans le cadre de nécessité absolue et d'urgence

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Intitulé du lot : Délégation du Service Public de la fourrière automobile sur le territoire de la commune de Vias (34)

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 50118110

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal d'exécution ou de livraison : 34450 - VIAS

Description des prestations : - Enlèvement de véhicules en infraction, - Enlèvement de véhicules accidentés constituant une gêne ou un danger pour les usagers, - Enlèvement de véhicules à l'état d'épave, - Garde des véhicules, - Tenue d'un tableau de bord des activités de la fourrière annexé, - Restitution des véhicules aux propriétaires ou aux conducteurs, sur production d'autorisation réglementaire, - Déplacement dans le cadre de nécessité absolue et d'urgence

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : À compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2030

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> -

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Montpellier

Adresse : 6, rue Pitot, 34063 Montpellier

Coordonnées :

Téléphone : +33 467548100

Télécopieur : +33 467547410

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite et sous réserve de sa recevabilité, exercer devant le tribunal administratif de Montpellier : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours en indemnisation qui devra, obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la personne publique (au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/06/2025